



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE INDRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 16 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

36 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre (DDCSPP)

Service de la Protection des Populations

Décision N °2014093-0002 - portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

..... 1



PREFECTURE INDRE

Décision n ° 2014093-0002

signé par
Anne DUFOUR, Directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

le 03 Avril 2014

36 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre (DDCSPP)
Service de la Protection des Populations

portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

**Direction départementale de la
Cohésion sociale et de la
Protection des populations de
l'Indre**

Cité Administrative, Boulevard George Sand
CS 30613
36020 CHÂTEAUX CEDEX

La DIRECTRICE

**DÉCISION N°
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

La directrice Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 7 août 2013 portant nomination de Mme Anne DUFOUR en tant que directrice départementale de la protection de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre,

Vu l'arrêté du Préfet de l'Indre n° 2013246-0010 du 03 septembre 2013 portant délégation de signature à Madame Anne DUFOUR directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Indre,

Vu la décision de subdélégation du 18 février 2014 2012

DÉCIDE

Article 1^{er} :

La décision de subdélégation du 18 février 2014 est abrogée.

Article 2 :

En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2013246-0010 du 03 septembre 2013 susvisé, délégation est donnée aux agents en poste à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre ou placés sous l'autorité fonctionnelle de sa directrice pour signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes mentionnés dans les différents paragraphes de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé :

Ensemble des domaines concernés :

- M. Gérard TOUCHET

Domaines de l'article 1^{er}, 1^{er} alinéa Administration Générale :

- M. Philippe GOUT

Domaines de l'article 1^{er}, paragraphe I, alinéas 1 et 2

- Mme Savina ALVAREZ

Domaines de l'article 1^{er}, paragraphe I-1 à l'exception du contrôle de légalité sur les actes des établissements médico-sociaux autorisés par le représentant de l'Etat dans le département:

- Mme Joëlle COHEN

Domaines de l'article 1^{er}, paragraphe I-2 et I-3 à l'exception de la signature des conventions des projets éducatifs territoriaux (PEDT) :

- Mme Nelly DEFAYE

Domaines de l'article 1^{er}, paragraphes II à IV, à l'exception des domaines relevant des articles L 233-1 et L 233-2 du Code rural et de la pêche maritime :

- Mme Nathalie JACOB et Mme Caroline MALLET,
- Mme Fabienne BASCIO en l'absence de Mme Caroline MALLET pour ce qui relève du domaine concernant le service « Protection et Santé Animales et Environnement »

Article 3 :

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 1^{er} avril 2014

La Directrice départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de l'Indre



Anne DUFOUR